



*Extrait du registre des arrêtés municipaux*

## ARRÊTÉ

N° SG 2026-62

Le Maire de Bayeux,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment  
l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature  
au profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre  
Technique Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise CISE TP sollicitant  
l'autorisation de réglementer temporairement la circulation **14 rue de  
Bellefontaine** à l'occasion de travaux pour la création de branchements EU  
et AEP,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 02 février 2026  
au 03 février 2026,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier  
temporairement la circulation des véhicules,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup> – La circulation de tous les véhicules ou engins à  
deux roues sera interdite du 02 février 2026 au 03 février 2026 :**

- Rue de Bellefontaine sur la partie comprise entre la rue  
Saint-Georges et le boulevard Montgomery, au droit des  
travaux.

**Article 2 –** La pré-signalisation et la signalisation matérialisant  
les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise  
CISE TP.

**Article 3 –** Toute infraction au présent arrêté sera constatée et  
poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4 –** Monsieur le Directeur Général des Services de la  
Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée  
des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du  
présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt-sept janvier deux mil vingt-six.

Pour le Maire et par délégation  
David GUEZENNEC  
Responsable du Centre Technique Municipal

